

# RD900A - Reconstruction du pont des Arches

Digne-les-Bains (04)

FORMULAIRE SIMPLIFIE NATURA 2000

POUR LE COMPTE DE

Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence



Réf. : PA210907-CL1

**NATURALIA ENVIRONNEMENT SASU – Agence PACA Corse**

Site Agroparc 60 rue Jean Dausset BP 31 285 - 84 911 AVIGNON Cedex 9

SIRET : 502 629 009 00130

[www.naturalia-environnement.fr](http://www.naturalia-environnement.fr)

# RD900A - RECONSTRUCTION DU PONT DES ARCHES

Digne-les-Bains (04)

## FORMULAIRE SIMPLIFIE NATURA 2000

Rapport remis le

18 novembre 2021

### Client

#### Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence

Service investissement routiers  
Immeuble François Mitterrand  
8 rue Bad Mergentheim  
04000 Digne les Bains



### Équipe Naturalia-Environnement

<b>Coordination</b>	Camille LAVAL - Chef de projets
<b>Équipe technique</b>	Adrien ROLLAND - Botaniste Sylvain FADDA - Entomologiste Mattias PERREZ - Herpétologue et Ornithologue Lénaïc ROUSSEL et Mathieu FAURE - Mammalogistes
<b>Cartographie</b>	Caroline AMBROSINI - Cartographe

### Suivi des modifications

Date	Version	Contenu	Émetteur
03.11.2021	1	Version finalisée	CLa
18.11.2021	2	Reprises suite commentaires CD04	CLa

## Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Description du projet</b> .....	<b>6</b>
1.1. Localisation et cartographie .....	6
1.2. Nature du projet.....	8
1.3. Etendue du projet.....	8
1.4. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention .....	9
1.5. Entretien / fonctionnement / rejet.....	9
1.6. Budget.....	9
<b>2. Définition de la zone d'influence du projet</b> .....	<b>10</b>
<b>3. Etat des lieux de la zone d'influence</b> .....	<b>10</b>
3.1. Protections .....	10
3.2. Usages .....	10
3.3. Milieux naturels et espèces.....	11
3.3.1. Milieux naturels .....	11
3.3.2. Espèces faune / flore inscrites au FSD du site Natura 2000 concerné.....	16
<b>4. Incidences du projet</b> .....	<b>17</b>
4.1. Destruction ou détérioration d'habitats (= milieux naturels) .....	17
4.2. Destruction ou perturbation d'espèces inscrites au FSD du site NATURA 2000 ou d'habitat d'espèce et perturbations possibles dans leurs fonctions vitales.....	17
<b>5. Conclusion</b> .....	<b>18</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>20</b>

## Liste des abréviations

- APPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- CNPN** : Conseil National de la Protection de la Nature
- CSRPN** : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DH** : Directive « Habitats »
- DH II : Annexe II de la Directive « Habitats »
- DH IV : Annexe IV de la Directive « Habitats »
- DO** : Directive « Oiseaux »
- DO I : Annexe I de la Directive « Oiseaux »
- ENS** : Espace Naturel Sensible
- ERC** : Éviter, réduire, compenser
- FSD** : Fiche standard de données
- LRN** : Liste rouge nationale / **LRR** : Liste rouge régionale
- DD = Données insuffisantes
- LC = Préoccupation mineure
- NT = Quasi menacée
- VU = Vulnérable
- EN = En danger d'extinction
- CR = En danger critique d'extinction
- RE = Disparue de métropole
- EW = Espèces disparue à l'état sauvage
- EX = Espèce disparue
- NA = Non applicable
- NE = Non évaluée
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PN** : Protection nationale
- PNA** : Plan National d'Action
- PNN** : Parc Naturel National
- PNR** : Parc Naturel Régional
- PR** : Protection Régionale
- Rem. / Det. ZNIEFF** : Remarque ou Déterminante ZNIEFF
- SCOT** : Schéma de Cohérence territoriale
- SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SRCE** : Schéma régional de cohérence écologique
- TVB** : Trames Verte et Bleue
- ZH** : Zone humide
- ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique
- ZPS** : Zone de Protection Spéciale
- ZSC** : Zone Spéciale de Conservation

## PREAMBULE

Le formulaire suivant est mis en ligne sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte-D'azur (DREAL PACA). Il convient de l'utiliser lorsqu'un projet (ou manifestation) a des incidences négligeables sur les sites du réseau Natura 2000. Le second alinéa de l'article R 414-23 du Code de l'Environnement insiste sur la proportionnalité de l'évaluation par rapport à l'envergure de l'activité. Ainsi, lorsqu'une analyse permet de conclure à l'absence d'incidence sur tout site Natura 2000, le contenu de l'évaluation des incidences peut être simplifié et « *se limiter à la présentation et description du projet ainsi qu'à l'exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000* » (article R 414-21 du Code de l'Environnement).

Ce document s'attache donc à décrire et analyser le projet afin de démontrer et de conclure à l'absence d'incidences. Dans le cas contraire une évaluation complète des incidences sera nécessaire (article L414-4 du Code de l'Environnement).

### **COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :**

**Nom (personne morale ou physique) :** Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence – Service des investissements routiers

**Commune et département :** Digne-les-Bains

**Adresse :** Immeuble François Mitterrand, 13 rue du Docteur Romieu – 04995 Digne les bains cedex 9

**Téléphone :** 04-92-30-08-39

**Email :** xavier.bernard@le04.fr

**Nom du projet :** RD900A - Reconstruction du pont des Arches

**A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?** Le projet est soumis à un Dossier Loi sur l'Eau, et donc automatiquement à une évaluation des incidences Natura 2000. Compte tenu de la localisation de ce projet vis-à-vis du site Natura 2000 le plus proche (la ZSC « Cheval Blanc - Montagne de Boules - Barre des Dourbes » FR9301530), une évaluation simplifiée est jugée suffisante ici.

# 1. DESCRIPTION DU PROJET

## 1.1. Localisation et cartographie

Le projet est situé :

Nom de la commune : Digne-les-Bains

N° Département : 04

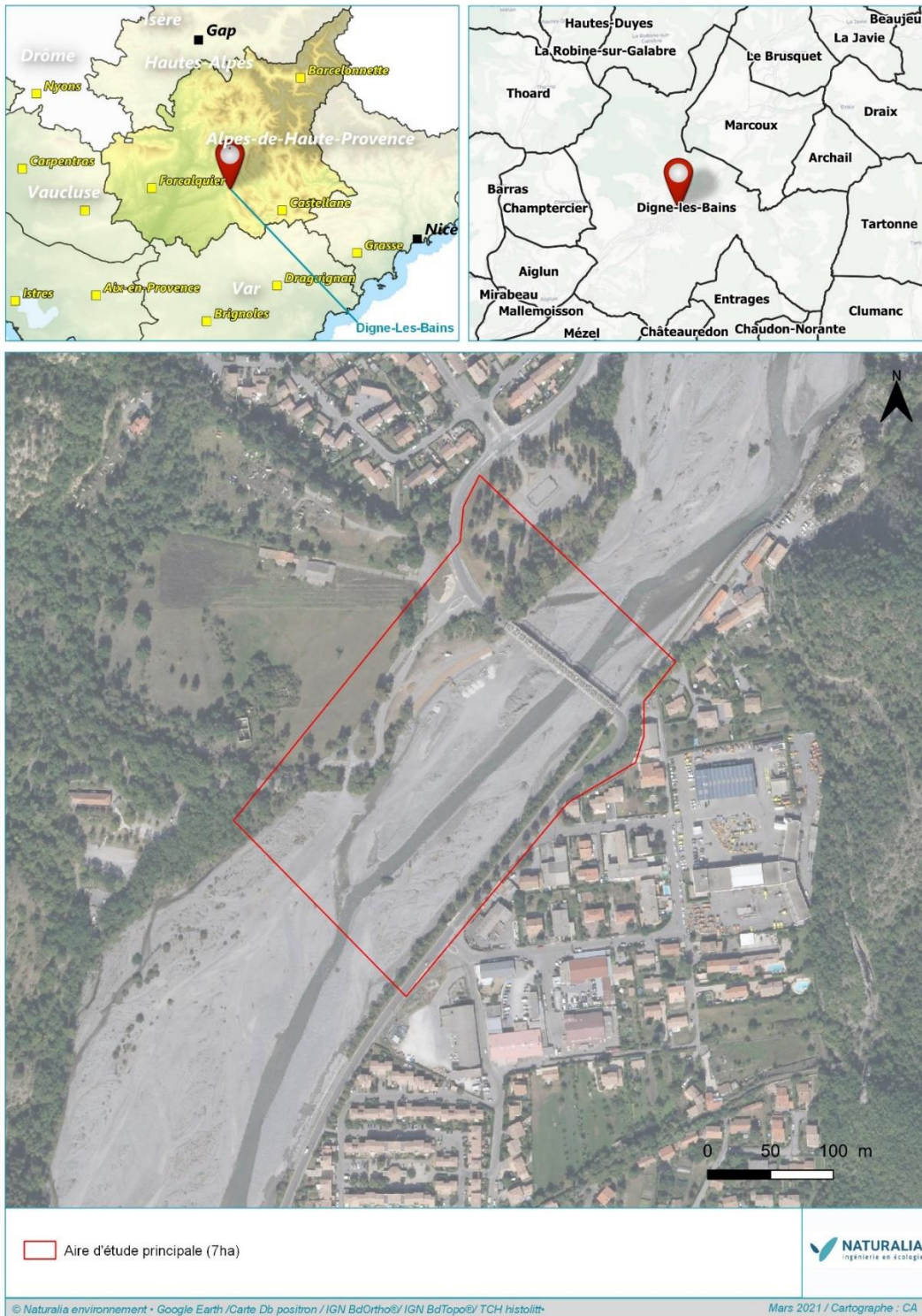


Figure 1. Aire d'étude prospectée dans le cadre de ce projet



En site Natura 2000 :

**Hors site Natura 2000** : à environ 8 km de la Zone Spéciale de Conservation « Cheval Blanc - Montagne de Boules - Barre des Douibes » FR9301530

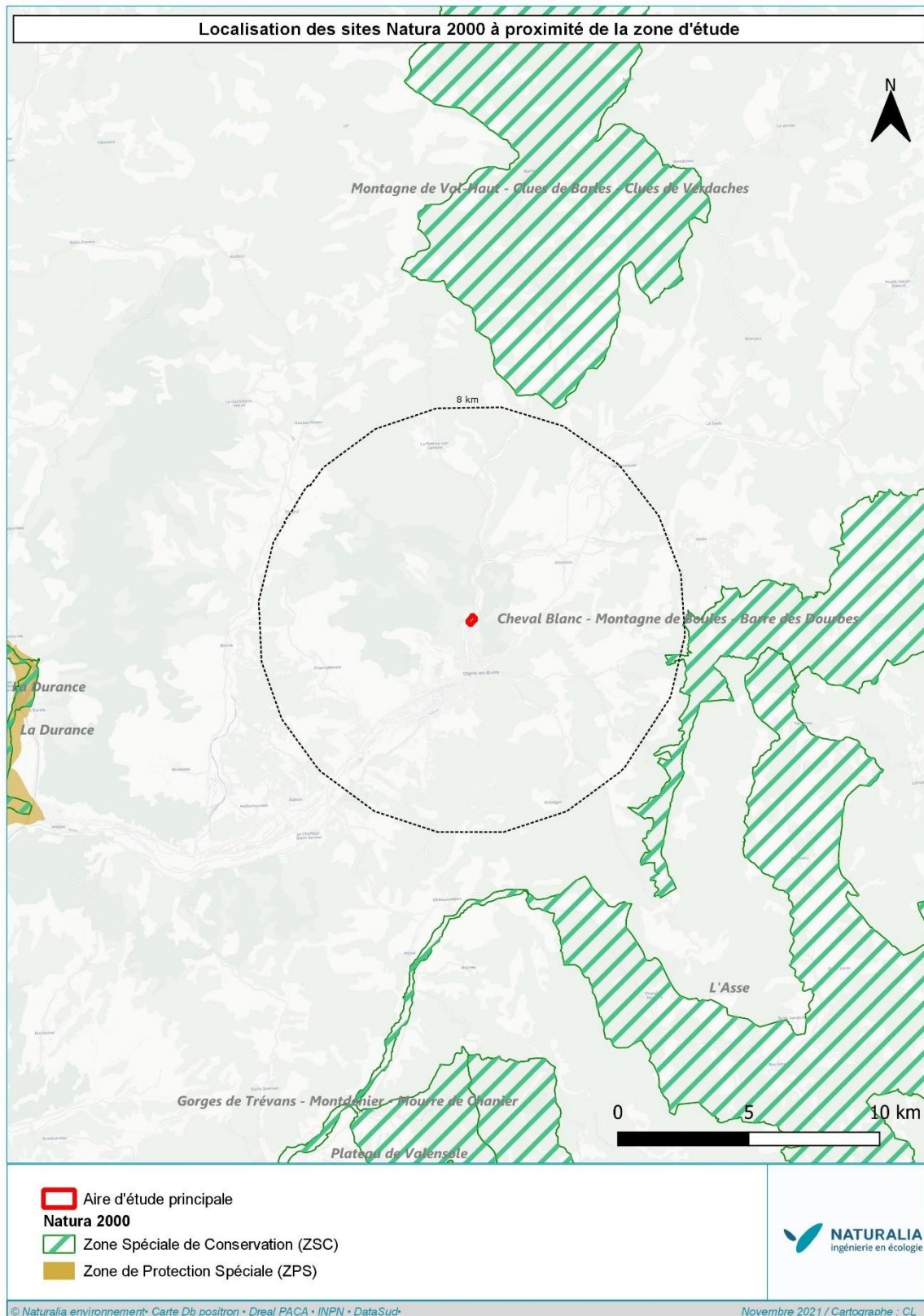


Figure 2. Localisation du projet vis-à-vis du réseau Natura 2000

## 1.2. Nature du projet

Le Département porte le projet de reconstruction du pont des Arches sur la RD900a au PR 2+200 sur la commune de Digne les Bains (04). Le pont des Arches actuellement en place, construit en 1894, permet le franchissement de la Bléone au Nord de Digne les Bains, il se caractérise par :

- une construction métallique de type treillis et portiques ;
- une longueur de 108,50 m ;
- deux travées de 54 m chacune reposant sur une pile implantée au milieu de la rivière.

Le projet de reconstruction prévoit :

- la reconstruction du pont à l'aval de l'ancien. L'implantation de l'ouvrage sera de biais par rapport à l'actuel. Deux piles en rivière seront créées. La culée en rive gauche sera implantée au-dessus du parement en enrochement de la digue des Epinettes ;
- le maintien de la circulation sur l'ancien pont durant la durée des travaux ;
- le raccordement aux voiries existantes par un rond-point en berge droite et un croisement en demi-carrefour en « T » en berge gauche ;
- la démolition de l'ancien pont y compris la pile centrale.

Le plan de masse ci-dessous localise l'emplacement de ce nouveau pont.

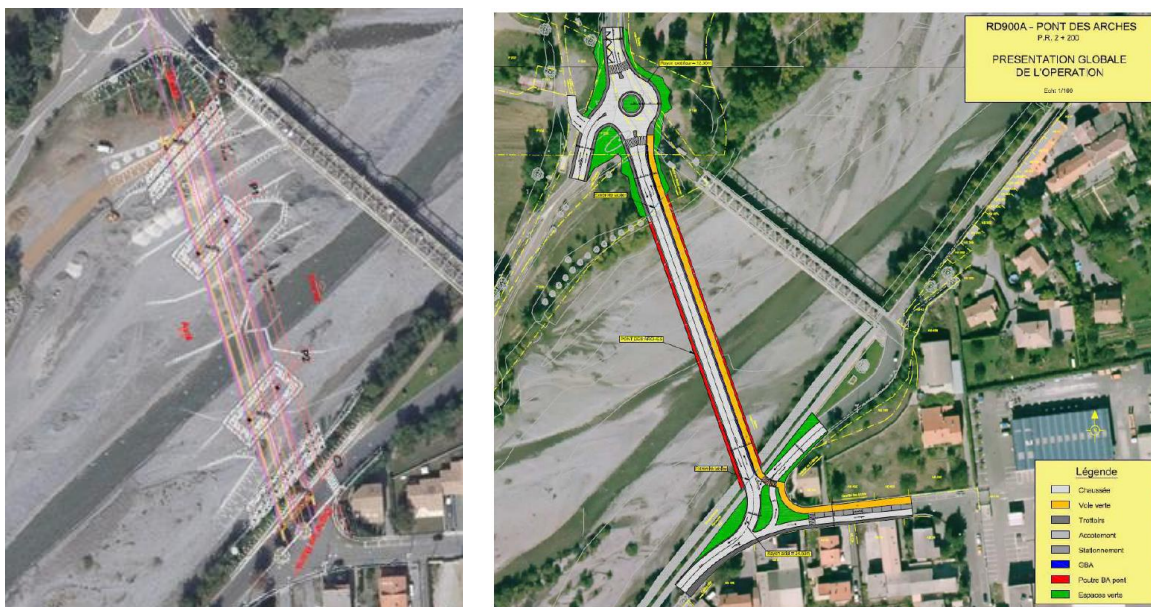


Figure 3. Pont des Arches - plans de masse du futur pont

## 1.3. Etendue du projet

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation : -  
ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m <sup>2</sup>       | <input checked="" type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m <sup>2</sup> (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m <sup>2</sup> | <input type="checkbox"/> > 10 000 m <sup>2</sup> (> 1 ha)                |

Aménagement(s) connexe(s) : aucun.



#### 1.4. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : **2 ans dont 2 mois pour la démolition du pont existant**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : d'après les enjeux écologiques identifiés dans le cadre du diagnostic écologique, il est préconisé de **démarrer les travaux en septembre**.

#### 1.5. Entretien / fonctionnement / rejet

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

- Balayage
- Aucun entretien à court terme puis entretien des peintures et enrobés à plus long terme
- Aucun entretien des eaux pluviales (absence de bassins)

#### 1.6. Budget

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : **10 500 000 € TTC**

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

## 2. DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Risque de rejets dans le milieu aquatique  | <input checked="" type="checkbox"/> Pollutions possibles  |
| <input type="checkbox"/> Pistes de chantier, circulation   | <input checked="" type="checkbox"/> Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) | <input checked="" type="checkbox"/> Bruits  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Poussières, vibrations   | <input type="checkbox"/> Autres incidences .....  |

## 3. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

### 3.1. Protections

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF** (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : ZNIEFF Terrestre II « La Bléone et ses principaux affluents (les Duyes, le Galèbre, le Bès, le Bouinenc) et leurs ripisylves »
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

### 3.2. Usages

<input type="checkbox"/> Aucun	<input type="checkbox"/> Sylviculture
<input type="checkbox"/> Pâturage / fauche	<input type="checkbox"/> Décharge sauvage
<input type="checkbox"/> Chasse	<input type="checkbox"/> Perturbations diverses (inondation, incendie...)
<input type="checkbox"/> Pêche	<input type="checkbox"/> Cabanisation
<input type="checkbox"/> Sport & Loisirs (hippodrome, footing)	<input checked="" type="checkbox"/> Construite, non naturelle : Ouvrage d'art
<input type="checkbox"/> Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser l'usage) : Réseau routier

### 3.3. Milieux naturels et espèces

Un diagnostic écologique a été restitué en septembre 2021. Ce dernier présente la méthodologie mise en œuvre pour les inventaires naturalistes ainsi que l'ensemble des résultats obtenus.

Le calendrier des inventaires figure en annexe.

#### 3.3.1. Milieux naturels

Les habitats naturels identifiés sur site sont récapitulés dans le tableau suivant, en faisant figurer en gras les éléments relevant d'un intérêt communautaire.

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis	x	Prairie mésophile pâturée
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation	x	Boisement alluvial à Peupliers (EUR : 92A0) Bosquet de feuillus caducifoliés Peuplement subsponané d'arbres feuillus exotiques
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs		
<b>Zones humides</b>	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide	x	Communautés annuelles des graviers et des vases de la Bléone (EUR : 3220) Lit mineur de la Bléone, à débit turbulent et rapide (EUR : 3260)
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes		
<b>Autre type de milieu</b>	Autres habitats directement déterminés par l'action humaine	x	Alignement d'arbres feuillus Zone rudérale herbacée Zone végétalisée de loisirs Bâti résidentiel lâche et jardin Digue Infrastructure routière Pont des Arches

Parmi les habitats naturels retrouvés sur site, trois sont d'intérêt communautaire (**EUR : code**) mais aucun n'est listé au FSD du site Natura 2000 à l'étude.



*Pont des Arches et lit mineur de la Bléone occupé par de nombreux bancs de graviers de différents diamètres. Le lit très minéral et peu représenté par des sédiments fins n'est guère propice au développement de végétaux à la fin de l'été lorsque les alluvions sont exondées*



*Pont, digue, bancs de graviers exondés et ripisylve à Peuplier, ponctuellement occupée par le Robinier pseudoacacia*





*Boisement alluvial à Peupliers en rive droite du cours d'eau*



*Zone rudérale herbacée située en rive droite de la Bléone*





*Prairie mésophile pâturée*



*Zone de loisir*

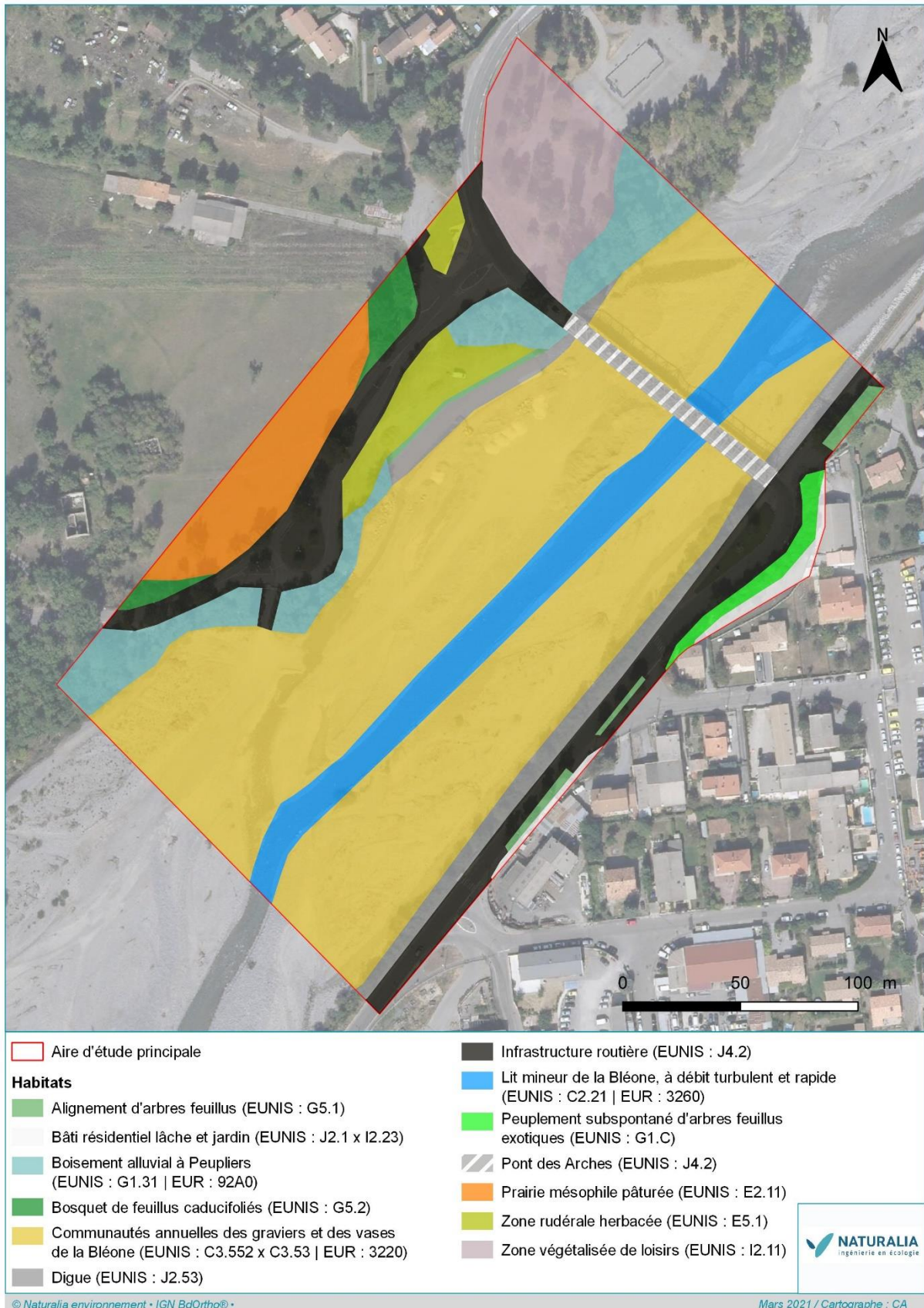


Figure 4. Cartographie des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques présents au sein de l'aire d'étude



3.3.2. Espèces faune / flore inscrites au FSD du site Natura 2000 concerné

	Taxon	Présent ou potentiel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Mammifères	<b>Petit Rhinolophe</b> <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Présent	Faible effectif. Transit et alimentation au sein des boisements rivulaires relictuels de la Bléone. Aucune possibilité de gîte (ouvrage d'art actuel défavorable).
	<b>Grand rhinolophe</b> <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	-	-
	<b>Petit murin</b> <i>Myotis blythii</i>	Présent	Faible effectif. Transit et alimentation au sein des boisements rivulaires relictuels de la Bléone. Aucune possibilité de gîte (ouvrage d'art actuel défavorable).
	<b>Barbastelle d'Europe</b> <i>Barbastella barbastellus</i>		
	<b>Murin à oreilles échanquées</b> <i>Myotis emarginatus</i>	Présent	Faible effectif. Transit et alimentation au sein des boisements rivulaires relictuels de la Bléone. Aucune possibilité de gîte (ouvrage d'art actuel défavorable).
	<b>Loup gris</b> <i>Canis lupus</i>	-	-
	<b>Lynx boréal</b> <i>Lynx lynx</i>	-	-
Reptiles	<b>Vipère d'Orsini</b> <i>Vipera ursinii</i>	-	-
Invertébrés	<b>Damier de la succise</b> <i>Euphydryas aurinia</i>	-	-
	<b>Lucane cerf-volant</b> <i>Lucanus cervus</i>	-	-
	<b>Pique-brune</b> <i>Osmoderma eremita</i>	-	-
	<b>Rosalie des Alpes</b> <i>Rosalia alpina</i>	-	-
	<b>Grand capricorne</b> <i>Cerambyx cerdo</i>	-	-
Plantes	<b>Ancolie de Bertoloni</b> <i>Aquilegia bertolonii</i>	-	-
	<b>Dracocéphale d'Autriche</b> <i>Dracocephalum austriacum</i>	-	-

## 4. INCIDENCES DU PROJET

### 4.1. Destruction ou détérioration d'habitats (= milieux naturels)

La reconstruction du pont des Arches en amont de l'existant va engendrer la destruction et l'altération de trois habitats d'intérêt communautaire : Boisement alluvial à Peupliers (EUR : 92A0), Communautés annuelles des graviers et des vases de la Bléone (EUR : 3220), et le Lit mineur de la Bléone, à débit turbulent et rapide (EUR : 3260). Néanmoins, aucun de ces trois habitats n'est listé au FSD de la ZSC « Cheval Blanc - Montagne de Boules - Barre des Dourbes ».

Aucun des habitats d'intérêt communautaire listés au FSD n'est présent sur site. Aucune incidence significative n'est donc attendue sur la conservation des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 à l'étude.

### 4.2. Destruction ou perturbation d'espèces inscrites au FSD du site NATURA 2000 ou d'habitat d'espèce et perturbations possibles dans leurs fonctions vitales

Parmi les espèces listées au FSD de la ZSC « Cheval Blanc - Montagne de Boules - Barre des Dourbes », seulement trois ont été contactées sur site lors des inventaires menées au printemps et à l'été 2021 : le Petit Rhinolophe, le Petit murin et le Murin à oreilles échancrées. Ces espèces sont avérées en chasse et en transit, en faibles effectifs, au niveau des boisements relictuels de la Bléone dont l'état de conservation est jugé moyen voire dégradé et discontinu. La recréation du nouveau pont des Arches va engendrer la destruction et l'altération en faible superficie de ces habitats de chasse et de transit.

Néanmoins, compte tenu de la distance entre le projet et le site Natura 2000 à l'étude, ainsi que de l'absence de liens fonctionnels existants entre les deux, les populations retrouvées au niveau du projet ne sont pas les mêmes que celles ayant servi à la désignation du site Natura 2000. Le projet n'est donc pas de nature à remettre en cause la conservation des espèces d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation de la ZSC « Cheval Blanc - Montagne de Boules - Barre des Dourbes ».

Par ailleurs, pour limiter au maximum les impacts du projet sur les habitats et autres espèces identifiées au sein de l'aire d'étude, plusieurs préconisations ont été émises (cf. Diagnostic écologique, 2021).

## 5. CONCLUSION

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.*

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

La présente évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 porte sur la Zone Spéciale de Conservation « Cheval Blanc - Montagne de Boules - Barre des Dourbes » FR9301530.

Les inventaires printaniers et estivaux menés en 2021 ont relevé la présence de trois habitats d'intérêt communautaire au sein de la zone d'étude. Néanmoins aucun de ces trois habitats n'est listé au FSD du site Natura 2000 à l'étude. Aucun des habitats listés au FSD n'est d'ailleurs retrouvé au sein de l'aire d'étude. Le projet de reconstruction du pont des Arches n'a donc aucune incidence sur les habitats d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation du site Natura 2000 en question.

Ces mêmes inventaires ont mis en évidence la présence au sein de l'aire d'étude de trois espèces inscrites au FSD du site Natura 2000 : le Petit Rhinolophe, le Petit murin et le Murin à oreilles échancrées. Toutefois, au regard de l'importante distance qui sépare le projet de reconstruction à la ZSC concernée, aucune incidence n'est attendue sur les populations ayant servi à la désignation de ce site.

Le projet de reconstruction du pont des Arches n'est donc pas de nature à porter atteinte à la conservation de la ZSC « Cheval Blanc - Montagne de Boules - Barre des Dourbes » FR9301530. Une évaluation plus poussée n'est pas jugée nécessaire ici.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Le (date) :

Signature :

A (lieu) :



### Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :

[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML\\_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service\\_idx=25W&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

[www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB](http://www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- *Après de l'animateur* du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- *Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :*

*Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »*

## ANNEXE

Compartiments biologiques	Méthodologies dans le cadre du diagnostic écologique	Intervenants et dates
<b>Flore/habitats naturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse cartographique réalisée à partir de BD Ortho® (photos aériennes), de fonds Scan25® et de cartes géologiques</li> <li>- Détermination des habitats naturels, rattachement aux groupements de référence (Prodrome des végétations de France / Classification EUNIS / Cahiers des habitats naturels Natura 2000)</li> <li>- Recherche des cibles floristiques préférentielles au regard des configurations mésologiques et des qualités des groupements végétaux en présence</li> </ul>	<p>Adrien ROLLAND</p> <p>24/02/2021 02/04/2021 07/05/2021 26/08/2021</p>
<b>Zones humides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse du critère végétation (habitats + espèces hygrophiles) d'après la méthodologie décrite dans l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides</li> <li>- Pas d'analyse du critère pédologique</li> </ul>	<p>Adrien ROLLAND</p> <p>24/02/2021</p>
<b>Insectes et autres arthropodes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lépidoptères : recherches d'individus volants (observation et identification à vue ou après capture au filet), recherche des plantes hôte pour les espèces patrimoniales avérées ou fortement potentielles et recherche des œufs ou chenilles visibles</li> <li>- Orthoptères : prospection à vue et à l'écoute des stridulations</li> <li>- Odonates : observation des individus volants et recherche des exuvies pour les espèces patrimoniales citées en bibliographie</li> <li>- Coléoptères : identification à vue. Localisation des arbres favorables aux saproxyliques, recherches d'indices de présence (féces, larves, restes chitineux, galeries d'émergences)</li> </ul>	<p>Mattias PEREZ</p> <p>24/02/2021</p> <p>Sylvain FADDA</p> <p>20/05/2021 23/06/2021</p>
<b>Amphibiens / Reptiles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'habitats (terrestre et aquatique) favorables aux espèces d'amphibiens (mare, ruisseaux, fossés...)</li> <li>- Recherches d'individus actifs ou sous abris</li> <li>- La recherche d'habitats favorables aux espèces de reptiles (lisières, amas de rochers, amas de branchages, terriers ...)</li> </ul>	<p>Mattias PEREZ</p> <p>24/02/2021</p>
<b>Oiseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détermination du cortège avifaunistique via différentes méthodes (points d'écoute, transect) et recherche des taxons patrimoniaux</li> <li>- Recherche des arbres « remarquables » pouvant abriter des oiseaux</li> <li>- Points d'écoute crépusculaires ciblés sur les espèces nocturnes</li> <li>- Recherche d'indices (comportement territoriaux...) indiquant la nidification des espèces patrimoniales sur la zone d'étude</li> </ul>	<p>09/06/2021 30/06/2021</p>
<b>Mammifères, dont chiroptères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche d'individus actifs (mammifères)</li> <li>- Observations crépusculaires sur les boisements rivulaires</li> <li>- Recherche d'indices de présence d'individus (féces, restes de repas, lieux de passage, traces...).</li> <li>- Recherche de gîtes favorables aux chiroptères (bâties, arbres à cavités, cavité naturelle/artificielle)</li> <li>- Campagne de prospection acoustique - pose de SM4 (printemps + été)</li> </ul>	<p>Mattias PEREZ</p> <p>24/02/2021</p> <p>Lénaïc ROUSSEL</p> <p>05/06/2021 20/07/2021 30/08/2021</p>
<b>Poissons</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueil bibliographique uniquement</li> </ul>	<p>Mathieu FAURE</p> <p><i>Pas de terrain</i></p>